

Le 23 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un accord-cadre entre le Conseil régional de Bretagne et Coop de France Ouest pour co-construire et accompagner la transition du modèle agricole et alimentaire breton en conciliant les enjeux économiques, environnementaux, sociétaux et territoriaux

La Bretagne, territoire agricole et agroalimentaire majeur, est particulièrement concernée par les liens forts et complexes qui lient agriculture, environnement, alimentation et attractivité des territoires. **Le Conseil régional de Bretagne et les coopératives ayant une activité en Bretagne ont décidé d'unir leur force en signant un accord, pour co-construire et accompagner la transition du modèle agricole et alimentaire breton.**

A l'origine de cet accord de partenariat : un diagnostic partagé de la situation et des enjeux agricoles et agroalimentaires bretons pour l'avenir. Parmi eux, les enjeux environnementaux sont multiples (adaptation-atténuation du changement climatique ; préservation de l'eau et de la biodiversité ..), et se croisent avec des enjeux territoriaux (développement et attractivité des territoires) et sociétaux (qualité, sécurité et traçabilité alimentaire).

Ce travail a mis en lumière un commun accord sur la nécessité, dans chaque décision, action et projet, de reconnecter toutes ces dimensions plutôt que de les opposer. Une condition clé pour « passer un cap » et construire des réponses véritablement *durables*, adaptées aux attentes de l'ensemble des acteurs, privés et publics, concernés.

D'une durée de 3 ans (jusqu'en 2020), cet accord prévoit de travailler notamment sur :

1. L'anticipation, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, notamment au travers de l'enjeu posé par la ressource en eau en Bretagne ;
2. La stratégie environnementale et la compétitivité des produits et des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes, en lien avec les enjeux eau, biodiversité, carbone, air, etc.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les compétences et moyens de chacune des parties.

Pour la Région Bretagne, cet accord s'inscrit pleinement dans la Breizh COP, démarche de territoire s'inscrivant dans la méthode des COP onusiennes, « conférences de parties », pour accélérer les transitions par des engagements collectifs. La Région mobilisera toutes ses compétences pour travailler en ce sens avec les acteurs bretons des coopératives. Cet accord bénéficiera également de l'ensemble des démarches et dynamiques partenariales engagées depuis 2016 autour de la *transition écologique et énergétique*, qui se poursuivront notamment dans le cadre du projet Breizh Hin d'adaptation au changement climatique.

Pour les coopératives, au travers de leurs métiers et services, de leurs gouvernance et organisation, de leur ancrage territorial, de leurs outils et savoir-faire, la capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets agricoles structurants en lien avec les filières et les territoires et leur capacité d'accompagnement et de massification du changement auprès de leurs adhérents-coopérateurs.

Au-delà de la valorisation des nombreux actions et projets déjà menés par les coopératives en Bretagne, de nouvelles pistes d'actions sont en cours de discussion et devront voir le jour dans les semaines et les mois à venir afin de donner corps à cette ambition commune d'intérêt général.

Contacts Conseil Régional de Bretagne :
Odile BRULEY
Mail : presse@bretagne.bzh
Tél: 02.99.27.13.55 / 06.76.87.49.57

Contacts Coop de France Ouest :
Yoann MERY
Mail : ymary@coopouest.coop
Thomas JULLIEN
Mail : tjullien@coopouest.coop